



ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU REDRESSEMENT PRODUCTIF
ET DU NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 18 juillet 2014
N° 222

Un nouveau pas vers l'électromobilité pour tous : les bornes de recharge à l'heure de l'open data

Comme Arnaud MONTEBOURG l'avait annoncé début juin au Sénat, le dispositif du programme d'investissements d'avenir apportant son concours aux projets d'infrastructures de recharge des collectivités a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2015 par arrêté du Premier Ministre. Les seuils d'éligibilité ont été abaissés à cette occasion pour élargir le cercle des collectivités pouvant bénéficier des 50 M€ alloués à cette action aux territoires les plus ruraux. Concrètement, le seuil relatif au coût total des projets est divisé par 2, passant de 400 000 euros à 200 000 euros, et le seuil de population fixé à 200000 habitants jusqu'à présent est remplacé par un seuil de densité du maillage d'une borne pour 3000 habitants.

Par souci d'interopérabilité, les infrastructures de recharge implantées par les collectivités locales avec le soutien de l'Etat devront être communicantes et ouvertes à tous les clients, et proposer les standards de prise retenus au niveau européen. Dans le but de constituer un répertoire national des infrastructures de recharge, les collectivités devront s'engager, au fur et à mesure de la mise en service des stations, à transmettre systématiquement les informations statiques des installations, à la plateforme gouvernementale ouverte des données publiques data.gouv.fr.

Arnaud MONTEBOURG se félicite tout particulièrement de cette disposition et souhaite que toutes les entités, publiques ou privées, qui exploitent déjà des réseaux d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques alimentent sans tarder ce répertoire national. La diffusion la plus large possible, ouverte et accessible à tous, des informations relatives à l'implantation des bornes de recharge constitue en effet une étape importante dans le développement de l'électromobilité dans notre pays.

Les projets portés par les collectivités locales seront largement amplifiés dans les prochains mois par des initiatives privées de dimension nationale, avec l'ambition de proposer au plus vite aux Français un point de charge tous les 60 km. Ces initiatives bénéficieront de la proposition de loi parlementaire portée par la députée Frédérique MASSAT qui doit être discutée en seconde lecture à l'Assemblée Nationale mardi 22 juillet.

Contacts presse :

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG : 01 53 18 45 13 – sec.merpn-presse@cabinets.finances.gouv.fr
Marianne ZALC-MULLER
Sibeth NDIAYE